

Mesdames, Messieurs les Partenaires

Fait le 30 juillet 2021

A Creil,

N°/Réf. : SMBCVB/AB/CM/

Dossier suivi par M. MARECHAL, Chef de Projet Mobilité, c.marechal@smbcvb.fr

Mesdames, Messieurs,

Le Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB) a élaboré le Plan de Mobilité sur le périmètre de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) et de la Communauté de Communes du Liancourtois la Vallée Dorée (CCLVD), entre janvier 2019 et juillet 2021. En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) se trouvant dans une unité urbaine de plus de 100 000 habitants, l'ACSO est soumise à l'obligation de réaliser ce plan. Prévu par le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Grand Creillois réalisé par le SMBCVB, le Plan de Mobilité a été confié à ce dernier. Un document unique a pu être rédigé pour les deux intercommunalités.

Le projet de plan de mobilité a été arrêté en séance du conseil syndical du SMBCVB le 29 juin 2021.

Au cours de son élaboration, ce projet a fait l'objet d'une importante démarche de concertation avec les EPCI, les communes, les structures publiques partenaires (Région, Département, SMTCO, PNR...), ainsi qu'avec la société civile (entreprises, établissements d'enseignement, associations...).

Conformément aux dispositions de l'article L1214-15 du Code des Transports, ce projet doit être soumis, pour avis, aux personnes publiques associées.

Sont ainsi appelés à délivrer un avis sur le projet de plan de mobilité :

- Les conseils municipaux des 21 communes membres du SMBCVB
- Le conseil départemental de l'Oise
- Le conseil régional des Hauts-de-France
- Les autorités organisatrices de la mobilité limitrophes
- Les autorités administratives compétentes de l'Etat
- Les représentants de la société civile associés à l'élaboration du projet

A cet effet, vous êtes invité à vous connecter à l'espace privé du site internet Mobilités Sud Oise, <https://www.mobilites-sud-oise.fr/espace-prive/login.html>, en utilisant les identifiants suivants :

- Login : **consultation-ppa**
- Mode de passe : **PDMMobilites60**

Depuis cet espace, vous pourrez télécharger les éléments suivants :

- Projet de plan de mobilité (résumé du diagnostic, scénarios, plan d'actions)
- Annexe n°1 : Diagnostic
- Annexe n°2 : Evaluation Environnementale
- Annexe n°3 : Résumé non technique de l'évaluation environnementale
- Annexe n°4 : Annexe Accessibilité PMR
- Annexe n°5 : Bilan de la concertation

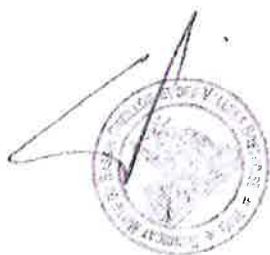
Votre avis pourra être transmis par courrier au siège du SMBCVB, ainsi que par mail, à l'adresse suivante : c.marechal@smbcvb.fr .

Nous précisons qu'en application des dispositions de l'article R1214-4 du Code des Transports, chaque personne publique associée dispose d'un délai de trois (3) mois à compter de la date de transmission du projet pour rendre son avis. L'avis qui n'est pas donné dans ce délai sera réputé favorable.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs,

Pour Le Syndicat Mixte du Bassin
Creillois et des Vallées Bréthoise,

Le Président,



Alain BOUCHER

la Communauté de Communes
Liancourtois la Vallée Dorée,

Le Président,

Olivier FERREIRA

Pour l'Agglomération Creil Sud Oise,

1^{ère} Vice-Présidente,

Marine FILIPIDIS



Bureaux : 24 rue de la Villageoise – 60100 Creil